

**CFCM**  
**CONSEIL FRANÇAIS  
DU CULTE MUSULMAN**

**COMMUNIQUÉ**

La période de confinement en vigueur dans notre pays a été prolongée jusqu'au 15 avril 2020. Cette date sera réévaluée en fonction de l'évolution de la pandémie. Par conséquent, de nombreuses activités religieuses ayant lieu normalement dans les mosquées, fermées jusqu'à nouvel ordre, sont suspendues.

Parmi ces activités, il y a les prières de Tarawih et la psalmodie du Saint Coran pendant le mois de Ramadan. Celles-ci sont assurées généralement grâce au concours des imams et psalmodieurs venus de nombreux pays comme l'Algérie, le Maroc et la Turquie.

Comme il était déjà prévisible avec l'entrée en vigueur de la mesure de confinement et la suspension des vols entre la France et de nombreux pays, ces imams étrangers ne viendront pas en France cette année. Il appartient aux responsables musulmans de mettre en place des solutions alternatives tenant compte de l'impossibilité de rassemblement physique dans les mosquées.

Au moment où nous constatons collectivement l'impact de notre dépendance de l'étranger dans certains secteurs vitaux pour notre pays, cette épreuve doit aussi nous amener à réfléchir sérieusement sur notre autonomie en matière de cadres religieux. Acquérir cette autonomie n'est plus une option, elle est aujourd'hui plus que jamais une nécessité.



Paris, le 3 avril 2020  
Mohammed MOUSSAOUI  
Président du CFCM